

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE MARBOZ (AIN)

Nombre de membres afférents  
au Conseil Municipal : 19  
En exercice : 19  
Nombre de membres présents : 19  
Nombre de votants : 19  
Date de la Convocation : 20/02/2023  
D2023022701

Séance du 27 février 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-sept février à vingt heures, le conseil municipal de MARBOZ, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame MOIRAUD Christelle,  
Etaient présents : MOIRAUD Christelle, NAVARIN Cécile, NICOLAS Carine, JAILLET Christian, POCHON Laurence, NEVORET Benoit, CARRUBA Isabelle, POCHON Béatrice, LAMBERET Anthony, TISSERAND-BOUVARD Magali, M. GUILLERMIN Patrice, M. PONCIN Emmanuel, MIVIERE-BASSET Karine, CHATELET Jocelyne, DELIANCE Alexandre, BOUVARD Nelly, SOCHAY Hervé, NOEL Simon, CALLAND Cédric.  
Monsieur NOEL Simon a été élu secrétaire de séance.

**Objet :** Acquisition terrain statue de la Vierge, route du Collège

Monsieur Nicolas PONS et Madame Marie-Hélène MELAC sont propriétaires d'une parcelle 476 route du Collège à Marboz et cadastrée D 2142, située en zone UB du PLU, pour une superficie totale d'environ 861 m<sup>2</sup>.

Sur cette parcelle est positionnée une statue de la Vierge qui appartient au patrimoine religieux de la commune de Marboz.

Monsieur Nicolas PONS et Madame Marie-Hélène MELAC ont fait part de leur souhait de céder cet emplacement pour 1€ symbolique.

C'est pourquoi, dans le cadre des travaux d'aménagement de la route du Revermont, Madame le Maire souhaite acquérir une partie de la parcelle D 2142, pour une surface de 46 m<sup>2</sup>, afin de réintégrer cette statue sur le domaine public.

Madame le Maire précise que le propriétaire prend à sa charge les frais de géomètre relatifs à la réalisation du document d'arpentage et les frais d'acte.

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :*

- approuve l'acquisition de l'emprise d'environ 46 m<sup>2</sup> à détacher de la parcelle cadastrée D 2142 pour 1 € symbolique.

- autorise Madame le Maire à signer les actes à intervenir.

Pour copie conforme  
Christelle MOIRAUD

